

Commune de : ROMANECHE-THORINS

COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **24 février 2022** sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER**,
Maire

Présents : : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Joël BROUTIN, Mesdames Josette GOMBERT, Aurélie BUFFA adjoints.

Mesdames Monique LENFANT, Patricia FLAMY, Lauranne LOMBARD, Marion PONT, Marie-France MONNET, Sandrine TITOLO, Messieurs Charles AHIAFOKPO, Frédéric MEUNIER, Thierry RATIGNIER, Frédéric BERGERON, Thomas PATENÔTRE, Philippe GUILLON

Excusés : Madame Céline MASCHINOT représentée par Madame Aurélie BUFFA

Madame Lauranne LOMBARD a été nommée secrétaire

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de de l'exercice 2022

Vu le bilan d'activité du CCAS pour l'année 2021, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer au CCAS une subvention d'un montant de 5 000 euros pour l'exercice 2022.

Participation aux centres de loisirs

Considérant l'intérêt pour la commune à participer à la charge financière de l'encadrement des enfants durant les périodes de vacances scolaires, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, retient, les montants suivants pour la participation aux centres de loisirs au titre de l'exercice 2022 (hors centre de loisirs de La Chapelle de Guinchay pour lequel la participation s'élève à 10 euros par jour)

- 6 euros par journée pleine
- 3 euros par demi-journée

PARTENARIAT PETIT TRAIN TOURISTIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, reconduit son adhésion au projet de la Société Hameau Dubœuf pour l'insertion du logo de la commune moyennant un forfait de 1000 € HT le panneau de 72 X 48 sur le petit train touristique pour 2022.

Aménagement du giratoire RD906 Entrée Nord La Maison Blanche– Convention avec le Département de Saône et Loire et financement du projet : modification de l'enveloppe globale

Considérant que le cout estimatif des acquisitions est de 14 960 € supérieur aux premières estimations réalisées par le Département et porte finalement le projet initial de 480 198.71 € HT à 495 158.71 € HT, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, retient le projet de convention avec le département concernant la réalisation du giratoire sur la RD906 à l'entrée nord de la commune selon la nouvelle enveloppe ainsi définie.

Projet d'aménagement salle de sports : avant-projet et étude économique :

Afin d'étudier la faisabilité du projet tant au regard des règles d'urbanisme qu'au regard des contraintes techniques liées au bâtiment existant, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, retient le projet de consultation d'un cabinet d'architecte concernant la réalisation d'un avant-projet et une étude économique pour l'aménagement de la salle de sports comprenant : la création de gradins, la création d'espaces de stockages fermés sous gradin et la création de salles de réunion. L'avant-projet est estimé à 4 000 euros HT.

SYDESL/ Convention adhésion au dispositif d'accompagnement conseil en énergie partagée :

Dans le contexte actuel de surconsommation de d'augmentation des couts énergétiques, le SYDESL a souhaité, en partenariat avec la Région Bourgogne Franche Comté et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), et avec le concours du fond européen FEDER, s'engager afin de conseiller les collectivités et de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Comité Syndical du SYDESL a approuvé la création d'un service destiné à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets énergétiques et propose un Conseiller en Énergie Partagé (CEP). Aucun cout n'est à la charge de la collectivité.

La commune de Romanèche-Thorins souhaite bénéficier des prestations ainsi proposées et le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Parcelles C610,611,612,613,614 C 846 : servitudes, droit de passage :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 18 novembre 2021 par laquelle le conseil municipal retenait l'acquisition des parcelles cadastrée C602-605-607-609-610-613-614-846, C604 et C603 en partie Place Benoit Raclet.

Considérant que certaines servitudes de passage doivent être modifiées ou constituées sur les parcelles concernées, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Retient la servitude de canalisation de tout à l'égout et eaux pluviales sur la parcelle 613 (et autres parcelles contiguës) au profit des parcelles numéros 612 et 615**
- ***Retient la constitution d'une servitude réciproque de passage à pied pour le corridor présent entre les parcelles C 611 et C 612,***
- ***Retient la création d'une servitude de passage en tout temps et heure et avec tout véhicule dans les conditions suivantes :*** sur une bande de terrain incluant l'intégralité de la parcelle 846, puis d'une largeur de quatre mètres le long de la limite Est des parcelles 614 et 613, et enfin d'une largeur de cinq mètres en limite Nord des parcelles 614, 613 et 610 ; et en outre, sur la zone destinée au stationnement.

Charge le Maire de signer tout document se rapportant à la présente décision au sein de l'étude de Maître Aurélie Benoit, notaire à Romanèche-Thorins.

Questions diverses :

Capteurs CO2 : Monsieur le Maire informe le Conseil que les capteurs de Co2 seront finalement subventionnés à hauteur de 8 euros par enfants pour les écoles de la commune. 3 capteurs seront fournis par Mâconnais Beaujolais Agglomération, une dizaine sera commandée par la commune permettant l'équipement des différentes salles de classes, restaurant scolaire, garderie, salle du conseil et bureau.

Entretien des Biefs : Madame Gombert informe l'assemblée des différentes réunions tenues. « Ça Saône » réunissait personnalités politiques, scientifiques et professionnels du monde agricole. Les problèmes d'érosion des sols ont été abordés ainsi que le rappelle de l'interdiction des curages sur les cours d'eau.

Réunion PAPI (Programme d'action pour la prévention des risques inondation) : Le problème de l'érosion des sols a également été soulevé ici avec une volonté d'approche des chambres d'agriculture afin d'inviter les viticulteurs à l'enherbement pour éviter les glissements de sable.

Bief de champ cornet : L'entretien annuel des berges sera à nouveau programmé par la commune cette année avec les Brigades nature.

Suite aux différents échanges avec Maconnais Beaujolais Agglomération concernant l'entretien des Biefs et notamment le problème de désensablage du pont au niveau de la RD906, MBA confirme que le problème est connu et qu'un curage éventuel pourrait être envisagé en 2022 si une action en amont est menée pour limiter l'érosion des terres viticoles et l'ensablement.

Création d'un comité des fêtes : Monsieur Broutin informe l'assemblée que des contacts ont été pris avec les associations Romanèchoises en ce sens. Un membre de l'association Romanescoeur serait volontaire mais l'association en tant que telle ne prendra pas en charge cette activité. Les autres associations n'ont pas encore fait de retour à ce jour. La population pourra également être invitée à participer à ce projet le moment venu.

Fête Raclet : Monsieur Ahiafokpo reprendra le plan de travail établi en 2021 pour prévoir l'organisation de la fête cette année.

Jumelage : accueil des élus de Munster : Les élus de Munster seront prochainement accueillis sur la commune dans le cadre du jumelage. La date et le programme restent à définir.

Elections : Monsieur Vacher rappelle aux membres du conseil la tenue des bureaux de vote à l'occasion des prochaines élections et les invite à faire connaître au secrétariat leur disponibilité.

Aménagement du rond-point carrefour de la route de la Mairie- rues de la Pierre et de la Sambinerie : Monsieur Patenôtre fait savoir son inquiétude sur la difficulté de circulation des cars scolaires et des poids-lourd au niveau de ce nouveau rond-point. Monsieur Reynier informe le conseil que le rond-point est franchissable et que le passage de ces véhicules restera possible.

Groupe de Fleurissement : Madame Pont informe l'assemblée que le groupe de fleurissement est actif depuis deux réunions et que le choix des nouvelles essences à planter sur la commune est en cours.

Travaux de bâtiments : Monsieur Favre informe l'assemblée que l'isolation thermique des tuyaux de chauffage de l'ensemble des bâtiments communaux a été réalisée à coût 0 pour la collectivité.

Abri vélo en gare : Une rencontre avec les services de la Région a abouti à une visite sur site pour la pose d'abris vélos sécurisés en gare de Romanèche-Thorins. Quatre abris seront mis en place sur chacun des deux parkings de la gare.

Recensement de la population : l'opération de recensement s'est achevée ce jour. Malgré quelques récalcitrants l'ensemble de cette opération s'est déroulée dans de bonnes conditions et la qualité de travail des agents recenseurs a été soulignée.

La séance est close à 22h15

Le Maire,

Yannick VACHER



Parole est donnée à la salle